

L'an 2020, le 23 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des fêtes de Léznigné sous la présidence de CHIRON-PESNEL Sylvie, Maire.

**Présents** : Mme CHIRON-PESNEL Sylvie Maire, Mmes : AUBERT Céline, BESNARDEAU Elodie, DESMARRES Françoise, GRASSET Valérie, HOUDAYER Christine, LECUIT Emilie, MAZURE Nathalie, MORIN Camille, PROUST Marie-Anne, MM : BOUVET Geoffroy, DAUVEL Jérôme, GAUTIER Dominique, GUERIN Yann, GUILLORIT David, LEBRUN Henri, LEBRUN Thomas, ROLLAND Yann, TEIXEIRA Paolo

Nombre d/e membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 19
- Votants : 19

Date de la convocation : 16/06/2020

Date d'affichage : 16/06/2020

Secrétaire de séance : Madame BESNARDEAU Elodie

---

### **1. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs**

*Réf : 01-23/06/20*

Madame la Maire présente au conseil municipal la liste des membres de la commission communale des impôts directs.

- |                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| - LEBRUN Henri       | - BRIAND Joël         |
| - ADRION Guy         | - BIGOT Georges       |
| - DOLBEAU Bernard    | - CADEAU Michel       |
| - DESLANDES Renée    | - LAMBRECHTS Brigitte |
| - DAILLÈRE André     | - CONGNARD Michèle    |
| - PIVERT Patrick     | - RONCIER Dominique   |
| - KONRAT Bruno       | - SALEM François      |
| - TELOU Alain        | - GACHIGNARD Sylvie   |
| - BEAUVOIS Christian | - HOUDU Hervé         |
| - BELLIARD Michel    | - CHUTEAU Simone      |
| - BESNARD Marion     | - GARNIER Monique     |
| - AGLAOR Maryvonne   | - LAGACHE Gérard      |

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la liste des membres de la commission des impôts directs.

### **2. Délégation du conseil municipal au Maire**

*Réf : 02-23/06/20*

Madame la Maire informe le conseil que la trésorerie nous conseille de rajouter les délégations ci-dessous en complément de la délibération du 26 mai 2020.

A tout moment le conseil municipal peut mettre fin à la délégation.

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions

Après délibérations, à l'unanimité, le conseil municipal décide de rajouter ces délégations permanente au maire.

### 3. Vote des taux 2020

Réf : 03-23/06/20

Monsieur LEBRUN Henri, maire délégué informe le conseil que suite à la création de la commune nouvelle les taux des deux communes vont devoir être harmonisés. Un lissage des taux est prévu sur 12 ans. Il présente les nouveaux taux suivants :

	LÉZIGNÉ	HUILLÉ
<b>TAXE FONCIÈRE BATIE</b>	17.28	20.87
	+1.06%	-0.85%
<b>TAXE FONCIÈRE NON BATIE</b>	35.51	39.24
	+0.54%	-0.48%

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur LEBRUN, maire délégué.

### 4. Projets d'investissement

Madame la maire nous liste les investissements futurs sur la commune nouvelle année :

- Achat des terrains pour le futur lotissement des Potries à Léznigné
- Achat des parcelles appartenant aux conjoints HERAUD
- Aménagement de la cour des deux écoles
- Panneaux d'entrée d'agglomération de la commune nouvelle
- Projet de logements Maine-et-Loire habitat
- Réaménagement de la cantine de Huillé

### 5. Budget primitif : affectation du résultat 2019

Réf : 04-23/06/20

Résultat à affecter au budget primitif 2019 : 223 159.74€ qui se répartissent de la façon suivante :

Section de fonctionnement	R002	213 612.73€
Section d'investissement	R001	9 547.01€

Le conseil municipal vote à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstention : 0), l'affectation du résultat 2019 proposée.

### 6. Budget communal : budget primitif 2020

Réf : 05-23/06/20

Madame la maire présente au conseil municipal le budget primitif 2020 qui reprend les résultats de l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement	1 105 214.73€
Section d'investissement	664 436.62 €

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de ce budget.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstention : 0)

Séance levée à 23h15